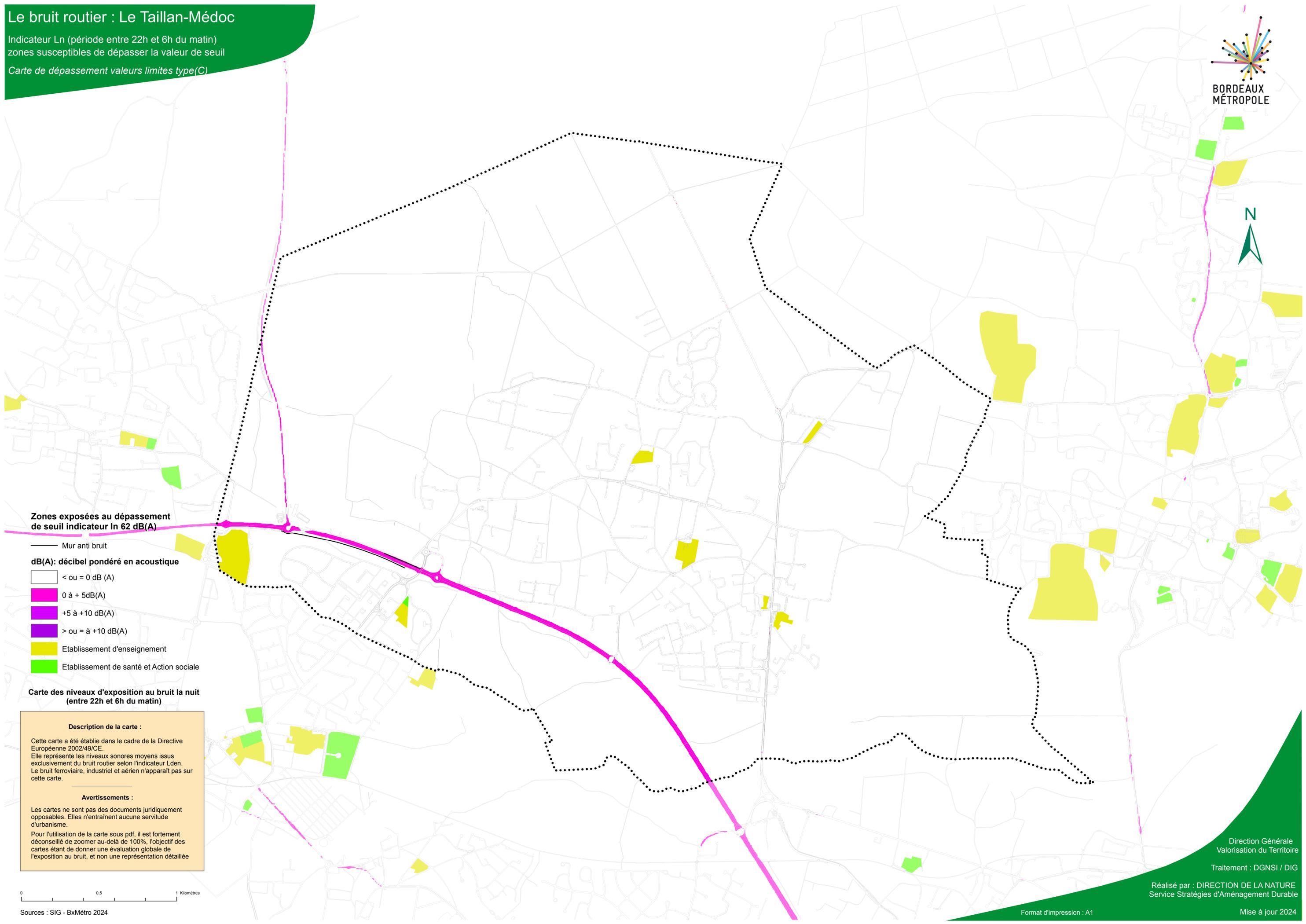


# Le bruit routier : Le Taillan-Médoc

Indicateur Ln (période entre 22h et 6h du matin)  
zones susceptibles de dépasser la valeur de seuil  
Carte de dépassement valeurs limites type(C)



**Zones exposées au dépassement de seuil indicateur Ln 62 dB(A)**

- Mur anti bruit
- dB(A): décibel pondéré en acoustique**
- < ou = 0 dB (A)
- 0 à + 5dB(A)
- +5 à +10 dB(A)
- > ou = à +10 dB(A)
- Etablissement d'enseignement
- Etablissement de santé et Action sociale

**Carte des niveaux d'exposition au bruit la nuit (entre 22h et 6h du matin)**

**Description de la carte :**

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores moyens issus exclusivement du bruit routier selon l'indicateur Lden. Le bruit ferroviaire, industriel et aérien n'apparaît pas sur cette carte.

**Avertissements :**

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.

Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%. l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée